



Montants plafonds des demandes de subventions prises en compte par la LAM GE

Vendenheim le 02 mars 2024

Nature de la subvention :	Descriptif :	Montant maximum en pourcentage :	Montant plafond maximum :
Aménagement de terrain :	Travaux de construction ou de réfection d'une piste, d'un terrain déjà existant, d'aménagement du terrain.	20 %	1.000.- €
Investissement Matériel :	Acquisition de matériel nécessaire au bon fonctionnement d'un club.	20 %	800.- €
Aide à la compétition :	Soutien à l'organisation de compétition régionale, nationale ou internationale d'aéromodélisme.	20 %	800.- €
Handicap :	Toutes actions rendant possible l'accès et la pratique des personnes en situation de handicap.	20 %	1.000.- €
Soutien et promotion du sport :	Soutien aux actions des clubs engagées pour développer et faire connaître notre sport. (JPO, convention,...)	20 %	600.- €
	Soutien aux actions des EFAM	30 %	

- Pour les tondeuses à gazon, se reporter au tableau spécifique établi pour cette demande de subvention.